Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 04-5445 / 109494

Consortium TCG. 2882 St-Ursanne

Assainissement des tunnels Glovelier et de la Croix

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

25 H

05.01.2005–31.08.2005 (Renouvellement/modification)

- 04-5500 / 109326

DePuy ACE Sàrl, 2400 Le Locle

Production sur machines CNC

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

42 H

09.01.2005-08.01.2008 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 04-5444 / 109984

Aquadélices Sàrl., 1020 Renens VD

Boucherie, poissonnerie, dépôt

besoins spéciaux de consommation

3 H

01.01.2005-31.12.2007 (Nouveau permis)

- 04-5477 / 101024

ETA SA Manufacture Horlogère Suisse (Usine 20), 2052 Fontainemelon

Ateliers sous garage: Service d'injection et injection des roues. Secteur ouest:

Injection rotors et magnétisation. Platines et ponts

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

143 H. 35 F

01.01.2005–31.12.2005 (Renouvellement)

- 04-5494 / 100728

AP Technologies SA, 1348 Le Brassus

Atelier d'usinage mécanique; centres d'usinage CNC

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

ЯН

02.12.2004–31.12.2005 (Renouvellement/modification)

- 04-5506 / 100290

FAG SA, 1580 Avenches

Centre d'usinage FMS «Clock MCM»

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

5 H

09.01.2005-31.12.2005 (Renouvellement)

354 2005-0033

- 04-5511 / 100290

FAG SA, 1580 Avenches

Fabrication mécanique (usinage)

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 26 H

09.01.2005–31.12.2005 (Renouvellement)

- 04-5545 / 101657

VV SA, 2800 Delémont

Atelier d'étampage et presses automatiques

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

25 H, 34 F

01.01.2005–31.12.2005 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 04-5309 / 102142

Coop, Bâle Région Suisse Romande Coop REV SR, 1964 Châteauneuf centrale de distribution de produits frais (denrées périssables) – boucherie, boulangerie, pâtisserie et salades – préparation des fruits et légumes

besoins spéciaux de consommation

8 H, 5 F

05.12.2004–31.12.2005 (Renouvellement)

- 04-5496 / 100721

Schenk SA, 1180 Rolle

Stérilisation et préparation des installations de production

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

1 H

05.12.2004–04.12.2007 (Renouvellement)

- 04-5515 / 102107

Losinger Construction SA, 1242 Satigny

Interventions urgentes dans les zones exploitables de l'aéroport de Genève-

Cointrin par: Losinger – Jacquet – Orlati SA

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques

9 H

02.01.2005–31.12.2005 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (Art. 14 et 15 OLT1)

- 04-5434 / 110086

Altria ITSC Europe Sarl, 1020 Renens VD

Centre de calcul informatique

besoins spéciaux de consommation

38 H. 2 F

01.01.2005–31.12.2007 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

04-5483 / 102055
Onet (Suisse) SA, 2022 Bevaix
Décontamination des «salles blanches» 7/7 jours.
besoins spéciaux de consommation
3 H
05.12.2004–04.12.2007 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1)

- 04-5433 / 110086
Altria ITSC Europe Sarl, 1020 Renens VD
Centre de calcul informatique
besoins spéciaux de consommation
14 H, 1 F
01.01.2005-31.12.2007 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu atypique (Art. 24 LTr, art. 39 OLT1)

 04-5499 / 101968
Société industrielle de Sonceboz SA, 2605 Sonceboz-Sombeval Injection plastique – production de moteurs horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 140 H 20.06.2004–31.12.2005 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signiature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

18 janvier 2005

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail